



PROGRAMMES MONDIAUX – ATHLÈTES



SUBVENTION POUR
LES SPORTS D'ÉQUIPE



SUBVENTION POUR LES SPORTS D'ÉQUIPE

DIRECTIVES DU PROGRAMME

OBJECTIF

Offrir une aide financière à une équipe nationale par Comité National Olympique (CNO) pour qu'elle puisse se préparer et participer à des compétitions régionales, continentales ou mondiales en vue de se qualifier pour les Jeux Olympiques.

BÉNÉFICIAIRES

Les équipes nationales doivent remplir les conditions suivantes pour pouvoir participer à ce programme :

- Être une équipe nationale masculine ou féminine dans un sport inscrit au programme des prochains Jeux Olympiques d'été ou d'hiver;
- Être une équipe reconnue comme ayant un niveau de compétition international.

DESCRIPTION

Ce programme offre aux CNO une aide technique et financière axée sur la préparation d'une équipe qui espère se qualifier pour les Jeux Olympiques.

JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ

La Solidarité Olympique offrira une aide financière pour la préparation et la participation d'une équipe nationale par CNO aux épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques à Rio. Les CNO peuvent bénéficier d'un budget fixe sur la période de quatre ans, budget qui sera établi dès le début avec eux.

Pour les CNO qui n'ont pas d'équipe susceptible de se qualifier pour les Jeux à Rio, la Solidarité Olympique offrira une aide financière limitée pour la préparation et la participation d'une équipe nationale par CNO aux compétitions suivantes (si cela n'est pas déjà assuré par la Fédération Internationale (FI) ou l'association continentale (AC) concernée) :

- Jeux continentaux et régionaux
- Championnats du monde et continentaux (seniors et juniors).



JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Les CNO qui ont des équipes de hockey sur glace et de curling déjà qualifiées pour les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi ou en train de participer aux épreuves de qualification finales pour ces Jeux peuvent demander une subvention supplémentaire pour la préparation de ces équipes pour Sotchi. Ces CNO pourront recevoir une subvention pour les sports d'équipe aussi bien pour les Jeux d'hiver que d'été.

Les programmes proposés par les CNO doivent suivre une procédure de candidature en deux phases distinctes :

- **Plan quadriennal** : Planification sur la période quadriennale des principales compétitions auxquelles les équipes espèrent participer et activités prévues. Les CNO pourront ainsi donner la priorité aux compétitions qu'ils considèrent comme les plus importantes et choisir d'utiliser leur budget pour des projets spécifiques.
- **Projet annuel de préparation** : Le projet annuel de préparation doit détailler toutes les activités prévues durant l'année en question afin de préparer les compétitions indiquées dans le plan quadriennal.

Les subventions allouées dans le cadre de ce programme peuvent être utilisées pour financer les activités suivantes :

- Coûts liés à l'organisation de camps d'entraînement nationaux ou internationaux pour l'équipe qui se prépare pour une compétition spécifique;
- Frais d'entraînement de l'équipe;
- Coûts liés à l'organisation de matches amicaux qui sont utiles pour le programme d'entraînement général de l'équipe; et
- Coûts liés à la participation à des compétitions qui ne sont pas couvertes par la Fédération Internationale concernée.

PARTENAIRES EXTERNES

Les FI et, le cas échéant, les AC aideront la Solidarité Olympique à analyser les propositions des CNO en donnant des conseils techniques et en suivant les résultats des équipes participant à ce programme.

PROCÉDURE DE DEMANDE

Chaque CNO peut faire une proposition concernant une subvention pour une équipe dans un sport d'été et une équipe dans un sport d'hiver. Ces équipes peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à leur participation aux Jeux Olympiques de la période quadriennale en question.

Une procédure de demande en deux phases doit être respectée pour ce programme :



PHASE 1 : GÉNÉRALE - PLAN QUADRIENNAL

Au début de la période quadriennale, le CNO doit présenter à la Solidarité Olympique un plan quadriennal qui dresse la liste des compétitions auxquelles il a l'intention de préparer ses équipes en utilisant le programme durant la période 2013-2016 (annexe 1). Le plan quadriennal doit comprendre une brève description des projets de préparation pour chaque compétition, en précisant les activités qui seront organisées ainsi que le pourcentage de la subvention totale que le CNO souhaite allouer chaque année.

PHASE 2 : SPÉCIFIQUE – PROJET ANNUEL DE PRÉPARATION

Après approbation du plan quadriennal, le CNO doit présenter à la Solidarité Olympique un projet annuel de préparation sur un formulaire séparé (annexe 2) en détaillant les activités qu'il a présentées dans le plan quadriennal et qui ont été approuvées par la Solidarité Olympique. Le projet annuel de préparation doit être soumis au moins deux mois avant le début des activités prévues et doit comprendre une description des activités, une prévision de budget et une liste nominative des athlètes qui y prendront part.

ANALYSE ET APPROBATION

L'analyse et l'approbation des propositions des CNO se feront en deux phases :

PHASE GÉNÉRALE- PLAN QUADRIENNAL

La Solidarité Olympique analysera le plan quadriennal de chaque CNO et confirmera les projets de préparation spécifiques qui peuvent y être inclus ainsi que la subvention (prévisionnelle) maximale disponible au CNO pour la période quadriennale.

Compte tenu du budget disponible en 2016, une équipe ayant obtenu sa qualification pour les Jeux Olympiques à Rio pourrait recevoir une subvention supplémentaire pour son programme de préparation olympique.

PHASE SPÉCIFIQUE – PROJET ANNUEL DE PRÉPARATION

Les propositions concernant les projets de préparation seront analysées et approuvées par la Solidarité Olympique selon les critères suivants :

- La compatibilité avec l'objectif et les directives du programme;
- Le profil et le niveau de l'équipe présentée;
- La cohérence du budget;
- La faisabilité des projets de préparation; et
- La garantie de participation de l'équipe à la compétition en question.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget quadriennal alloué à ce programme s'élève à USD 10 000 000.

Après l'analyse et l'approbation du plan quadriennal du CNO, la Solidarité Olympique informera chaque CNO de la subvention maximale disponible pour l'équipe durant la période 2013–2016.



Le CNO ne recevra la subvention maximale que si tous les projets de préparation sont menés à bien et les conditions administratives remplies.

La subvention allouée au CNO dépendra du champ d'application de la proposition et du budget disponible.

SUIVI ET CONTRÔLE

GÉNÉRALE - PLAN QUADRIENNAL

Le plan quadriennal approuvé servira de référence pour le suivi et le contrôle du programme de chaque CNO. Les projets de préparation des CNO seront également suivis conformément au plan quadriennal.

SPÉCIFIQUE – PROJET ANNUEL DE PRÉPARATION

Après l'approbation du projet annuel de préparation, le CNO et l'équipe doivent mener à bien les activités approuvées, participer aux compétitions indiquées et présenter à la fin de l'année un rapport technique et financier.

Le suivi, le contrôle et le paiement se feront comme suit :

- Paiement anticipé avec la lettre d'approbation du projet annuel de préparation;
- Paiement du solde après réception et acceptation des rapports techniques et financiers annuels détaillant les activités menées et le budget utilisé (annexe 3).

Les projets annuels de préparation doivent être menés à bien (rapports approuvés) avant que les CNO ne puissent solliciter un nouveau projet pour l'année suivante.

Si une autre équipe d'un CNO se qualifie pour les Jeux Olympiques, le CNO peut demander que la subvention soit versée à cette dernière plutôt qu'à l'équipe initiale. Une telle demande doit être solidement documentée et peut être acceptée dans le cadre du budget initialement alloué.

La Solidarité Olympique peut éventuellement proposer une autre procédure concernant le paiement et la remise des rapports.

ANNEXES

- 1. Formulaire de demande - Plan quadriennal (1ère phase)**
Subvention pour les sports d'équipe
- 2. Formulaire de demande – Projet annuel de préparation (2ème phase)**
Subvention pour les sports d'équipe
- 3. Formulaire pour le rapport technique**
Subvention pour les sports d'équipe